



REGLEMENT CORRIDA DES PERES NOËL

Départ le dimanche 22 décembre 2024 sur la piste du stade municipal de Fontenay le comte

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE SUR LE SITE www.nikrome.com

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE

RENSEIGNEMENTS / saf.flc@laposte.net

Depuis le 1^{er} septembre 2024, le certificat médical n'est plus obligatoire (sauf pathologie)

Suivant votre situation, il vous sera demandé :

- Votre licence FFA pour les personnes licenciées
- Un PPS (parcours de prévention santé) pour les personnes non licenciées majeures
- Un questionnaire de santé mineur (pour les cadets)
- Une attestation parentale (Eveil athlé, poussins, benjamins, minimes)

CORRIDA DE NOEL

- **10 KM** (2 boucles) Départ 10h30 / Tarif licenciés : 9 € Non licenciés : 12 €
Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir des cadets (2008-2009)

- **5 KM** Départ 10h30 / Tarif licenciés 6 € Non licenciés 8 €
Course ouverte aux licenciés et non licenciés à partir des minimes (2010-2011)

- **Marche** 5 KM Départ 10H (Sans bâtons et sans classement) / Tarif 5 €

- **Courses des Lutins** (Sans chronométrage et sans classement) Tarif 2 €

- 800 m / Départ 9h30 (Eveil athlé 2016-2017-2018)

- 1300 m / Départ 9h45 (Poussins (es) 2014-2015)

- 1900 m / Départ 9h45 (Benjamins (es) 2012-2013)

Un ravitaillement au 5ème kilomètre et à l'arrivée

Consigne gratuite salle des OPS au stade municipal

Douches et vestiaires non surveillés au stade municipal

Un lot à chaque participant

Récompense aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes du 5km et 10 km

Un lot aux 3 meilleurs déguisements

Nombreux lots au tirage au sort des dossards

1 € par inscription sera reversé à des associations caritatives

« Un soutien pour Diégo »

« Tous avec Lulu »

Le retrait des dossards aura lieu le samedi 21 décembre de 16h à 19h et le dimanche matin de 8h à 10h à la salle des OPS au stade municipal 102 rue de la république 85200 Fontenay le comte

ASSURANCE

Conformément aux dispositions légales, les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité, celles de leurs préposés et tous les participants. Les non-licenciés s'engagent à posséder une assurance individuelle de responsabilité civile et corporelle.

Si cette clause n'est pas respectée, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables en cas d'accident et déclinent toute responsabilité quant aux défaillances physiques ou litiges qui pourraient survenir lors de l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE Par acceptation de ce règlement, vous autorisez les organisateurs de la Corrida des Pères Noël ainsi qu'à leurs ayants-droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître.